

Avez-vous acquis des titres de Sino-Forest Corporation ?

Un règlement de 117 million avec Ernst & Young a été approuvé par la Cour.

VOUS DEVEZ DÉPOSER UNE RÉCLAMATION POUR Y PARTICIPER

Une audience se tiendra à 10h00, le **13 décembre 2013** pour statuer sur la méthode de distribution des fonds du règlement (« protocole de réclamations et de distribution ») et sur les honoraires devant être versés aux représentants juridiques (« honoraires des représentants juridiques »). L'audience aura lieu à l'édifice Canada-Vie, au 330 University Avenue, 8^{ième} étage, Toronto, Ontario. Le numéro exact de la salle d'audience sera disponible sur le panneau d'affichage situé au 8^{ème} étage.

IMPORTANTES DATES LIMITES :

Pour participer au règlement, vous devez déposer une réclamation avant le 14 février 2014.

Pour vous opposer au protocole de réclamations et de distribution et aux honoraires des représentants juridiques, vous devez déposer une opposition avant le **29 novembre 2013**.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

VISITER www.sinoeysettlement.com

Et lisez « l'avis d'audience du protocole de distribution et d'honoraire » pour savoir comment déposer une réclamation et comment vous opposer au protocole de réclamations et de distribution ou aux honoraires des représentants juridiques.

OU APPELER LE 1-800-461-6166 x 2380

LA DISTRIBUTION DE CET AVIS A ÉTÉ AUTORISÉE PAR LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO